

TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES MUNICIPAUX 2023-2024

Le quotient familial est calculé à l'identique du QF de la Caisse d'Allocations Familiales

Les ressources : ensemble des ressources justifiées (sans les centimes) et les allocations familiales régulières et mensuelles.

Détermination des parts :

1 couple ou 1 personne seule : 2 parts			1 enfant : 1/2 part		
1/2 part en plus à partir du 3ème enfant.					
Enfants	1	2	3	4	5
Nombre parts	2 1/2	3	4	4 1/2	5

Si un enfant est handicapé, il est rajouté 1/2 part (sur présentation d'un justificatif)

Un abattement de 10 % sera pratiqué à partir du deuxième enfant et plus, sur les tarifs journée définis selon le quotient familial :

Tarifs accueil périscolaire MATIN

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

Quotient Familial	6 h 30 - 8 h 30		7h - 8 h 30		7 h 30 - 8 h 30	
	1er Enfant	2ème enfant et +	1er Enfant	2ème Enfant et +	1er Enfant	2ème Enfant et +
0 à 400	2,49 €	2,24 €	1,88 €	1,69 €	1,24 €	1,12 €
401 à 800	3,17 €	2,86 €	2,39 €	2,15 €	1,59 €	1,43 €
801 à 1220	3,89 €	3,49 €	2,92 €	2,62 €	1,95 €	1,75 €
1221 à 1600	5,10 €	4,58 €	3,81 €	3,44 €	2,55 €	2,29 €
1601 et plus	6,00 €	5,41 €	4,50 €	4,07 €	3,02 €	2,70 €

Tarif matin occasionnel : tarif maximal

6,00 €

Tarifs accueil périscolaire SOIR

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

Quotient Familial	16 h 30 - 17 h 30		16 h 30 - 18 h 00		16 h 30 - 18 h 30		16 h 30 - 19 h 00	
	1er Enfant	2ème Enfant et +	1er Enfant	2ème enfant et +	1er Enfant	2ème Enfant et +	1er Enfant	2ème Enfant et +
0 à 400	1,24 €	1,12 €	1,88 €	1,69 €	2,49 €	2,24 €	3,12 €	2,81 €
401 à 800	1,59 €	1,43 €	2,39 €	2,15 €	3,19 €	2,86 €	3,98 €	3,59 €
801 à 1220	1,95 €	1,75 €	2,92 €	2,62 €	3,89 €	3,49 €	4,84 €	4,37 €
1221 à 1600	2,55 €	2,29 €	3,81 €	3,44 €	5,10 €	4,58 €	6,38 €	5,74 €
1601 et plus	3,02 €	2,70 €	4,50 €	4,07 €	6,00 €	5,41 €	7,52 €	6,76 €

Tarif a-midi occasionnel : tarif maximal

7,52 €